

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 740 12 avril 2006

SOMMAIRE

3C Holding S.A., Circle de Compagnie de Com-	IFT International Financial Team S.A., Luxem-	
merce, Luxembourg 35516	bourg	35485
Academy Clinic Holding S.A., Luxembourg 35492	Immobilière Annette Menster, S.à r.l., Diekirch	35484
Adelie Investissements S.A., Luxembourg 35492	Immobilière Maybach, S.à r.l., Luxembourg	35492
AEG Anglo Battery Holdings S.A., Luxembourg 35475	Inter Ikea Finance S.A. Holding, Luxembourg	35483
AG International Umwelt S.A., Luxembourg 35507	J.P. Morgan Fund Services S.A., Senningerberg	35486
Agroeurotrade S.A., Luxembourg 35495	Kunst & Dekoration S.A., Luxembourg	35487
AnBeVir-Participations, S.à r.l., Luxembourg 35510	Lande S.A., Luxembourg	35519
Anglo Mercury S.A.H., Luxembourg 35474	Leora Immo S.C.I., Hosingen	35513
AP TEC S.A., Luxembourg	Lone Star Capital Investments, S.à r.l., Luxem-	
Assco Europe, S.à r.l., Luxembourg 35488	bourg	35475
Bakerfin S.A 35475	Losty S.A., Luxembourg	35506
Bakeries International Luxembourg Holding S.A.,	Méditerranée Investors Group S.A.H., Luxem-	
Luxembourg	bourg	35474
Catella Investments S.A., Luxembourg 35483	Mingus S.A., Luxembourg	35512
Cephalon Financière Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	Mingus S.A., Luxembourg	35512
bourg	Mon Toit, S.à r.l., Dudelange	35500
Cooper Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem-	Morgane Investissements S.A., Luxembourg	35483
bourg	Nouveau Melusina, S.à r.l., Luxembourg	35483
Cooper Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxem-	(Les) Olives S.A., Hesperange	35494
bourg	Oneweb Lux S.A., Esch-sur-Alzette	35520
Courtage Bois Luxembourgeois - Adam S.A.,	Pole Position S.A., Hagen	35515
Steinfort	Premier Estates, S.à r.l., Luxembourg	35482
Crousseilles Holdings S.A., Luxembourg 35493	Programme 4 Patent Holdings S.A., Luxembourg	35474
Daco S.A., Luxembourg 35494	Questalon S.A., Luxembourg	35489
Daco S.à r.l., Luxembourg 35492	Rachow S.A., Luxembourg	35506
Eastern Star Holding International S.A., Luxem-	Rosebud Investments, S.à r.l., Luxembourg	35512
bourg 35482	Rosebud Investments, S.à r.l., Luxembourg	35512
Ebenis S.A., Luxembourg 35475	Route 66 Luxembourg, S.à r.l., Windhof	35484
Expertise Investment S.A., Luxembourg 35486	Route 66 Luxembourg, S.à r.l., Windhof	35484
FABS Luxembourg I S.A., Luxembourg 35509	Van Kanten S.A., Luxembourg	35494
Fintrentuno S.A., Luxembourg 35482	Winged Skull Records, A.s.b.l., Luxembourg	35491
Fleming Series II Funds, Sicav, Senningerberg 35485	World Omega Investments, S.à r.l., Münsbach	35501
(La) Forge d'Or, S.à r.l., Lintgen 35488	XL (Services), S.à r.l., Luxembourg	35490
Goreway Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxem-	XL (Services), S.à r.l., Luxembourg	35490
bourg	XL (International), S.à r.l., Luxembourg	35515
GTA, GmbH, Luxembourg 35486	XL (International), S.à r.l., Luxembourg	35515
Health Care Development S.A., Luxembourg 35506	Y. Vyncke & Cie, S.e.c.s., Kehlen	35485
Hëllef vir d'Kanner, A.s.b.l., Oberkorn	Ynos Invest S.A., Luxembourg	35516
Hostellerie de la Bonne Auberge S.A., Hobscheid . 35513	Yvona S. Vyncke & Cie, S.e.c.s., Kehlen	35487
I.I. Holding S.A., Luxembourg	,,,	



PROGRAMME 4 PATENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 33.666.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 29 juin 2005

- M. Arjan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été réélu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- Mme Gillian Fay Adams avec adresse privée au 35, rue Michel-Rodange, L-5252 Sandweiler, Luxembourg, M. Theodorus Adrianus Maria Bosman avec adresse privée au 23, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, Luxembourg et M. Alexander Francis Pace-Bonello avec adresse privée au 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Luxembourg ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. F. Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006134.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ANGLO MERCURY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 70.044.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 28 juin 2005

- M. Arjan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été réélu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- Mme Gillian Fay Adams avec adresse privée au 35, rue Michel-Rodange, L-5252 Sandweiler, Luxembourg, M. Theodorus Adrianus Maria Bosman avec adresse privée au 23, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, Luxembourg et M. Alexander Francis Pace-Bonello avec adresse privée au 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Luxembourg ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. F. Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006143.3/850/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MEDITERRANEE INVESTORS GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 14.851.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 janvier 2006, que:

sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Bahaeddine Al-Hariri, Administrateur de sociétés, Riyadh (Arabie Saoudite).
- Monsieur Basile Yared, Avocat à la Cour, Paris (France).
- Monsieur Mohammed Hariri, Administrateur, Beyrouth (Liban), Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Mustafa Razian, Administrateur de sociétés, Riyadh (Arabie Saoudite).

Est réélue Commissaire aux Comptes pour la même période:

- DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-1220 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04084. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006516.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



BAKERFIN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.870.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT, S.à r.l. (anciennement STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.), 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C.S. B 75.908 et la société BAKERFIN S.A., R.C.S. B 63.870, a été dénoncée en date de ce jour.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent également dénoncé.

M. Gérard Muller, M. Fernand Heim et Mme Annie Swetenham se sont démis de leurs mandats d'administrateurs, à cette même date ainsi que le commissaire aux comptes, M. Marco Ries.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour extrait conforme SG AUDIT, S.à r.l. Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006184.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

AEG ANGLO BATTERY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 31.998.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 28 juin 2005

- M. Arjan Kirthi Singha avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg a été réélu Commissaire de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.
- Mme Gillian Fay Adams avec adresse privée au 35, rue Michel-Rodange, L-5252 Sandweiler, Luxembourg, M. Theodorus Adrianus Maria Bosman avec adresse privée au 23, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, Luxembourg et M. Alexander Francis Pace-Bonello avec adresse privée au 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Luxembourg ont été réélus administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. F. Adams

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04141. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006180.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

EBENIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 86.568.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 février 2002, acte publié au Mémorial C n° 942 du 20 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03872, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

Pour EBENIS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(006338.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 91.796.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 22 du 6 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(009305.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.



GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 113.425.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of the month of December. Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 15th December, 2005 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination

A limited liability company.(société à responsabilité limitée) with the name GOREWAY LUXEMBOURG HOLD-INGS, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable by resolution of the shareholders.

Art. 6. Transfer of Shares

Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital

Art. 7. Management of the Company

7.1 The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.



They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.2 Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

7.3 The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two (2) managers acting together, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager) or in the case of a board of managers, any two (2) of the managers acting together or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

7.4 The sole manager or the board of managers, as the case may be, will have all powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders.

Art. 8. Liability Managers

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Shareholder voting rights

Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings

10.1 Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

10.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

10.4 Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.



10.5 The general meeting will have all powers reserved by law or by these articles to the general meeting of share-holders. These powers include, by way of example and without limitation: (i) the appointment and dismissal of managers, (ii) any distributions of dividends or otherwise by the Company, (iii) any merger, division, or liquidation, (iv) any capital increase or capital decrease, (v) any other decision implying a change in the present articles.

10.6 In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31st March at 4:00 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

Art. 12. Financial Statements

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations

Art. 15. Sole Shareholder

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up 500 shares with a nominal amount of EUR 25.-each for a total amount of 12,500.- Euro which are allocated to the share capital.

The shares so subscribed are fully paid up in cash by an amount of Euro 12,500.- so that the amount of 12,500.- Euro is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
- (i) Mr Bruce Wrobel, CEO, residing at 335 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10017 USA, born on 5th July 1957 in Chicago, Illinois, USA.
- (ii) Mr Martin Rosenberg, president, residing at 335 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10017 USA, born on 10th January 1960 in Bridgeport, Connecticut, USA
- (iii) Mr Thomas DeLeo, chief operating officer with address at 335 Madison Avenue, 28th Floor, New York, NY 10017, borne on 6th April 1957 in New York, USA

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2006.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

représenté par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 décembre, 2005, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., qui est constituée par la présente comme suit:

Art. 1er. Dénomination

Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GOREWAY LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable en vertu d'une décision des associés.



Art. 6. Transfert des Parts Sociales

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués de leur poste par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil, de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de class A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

7.2 Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

7.3 La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants agissant de concert, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne (s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (le cas échéant) ou en cas d'un conseil de gérance, par deux (2) gérants agissant de concert, ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

7.4. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, auront tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Art. 9. Droit de vote des associés

Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés

10.1 Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

10.2 Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

10.3 En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par



la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée dans la présente). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

10.4 Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

10.5 L'assemblée générale aura tous les pouvoirs réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés. Ces pouvoirs comprennent, par exemple et sans limitation: (i) la nomination et la révocation des gérants, (ii) toutes distributions, par la Société, de dividendes ou autre, (iii) toute fusion, scission ou liquidation, (iv) toute augmentation ou réduction de capital, (v) toute autre décision entraînant une modification des présents statuts.

10.6 Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 12. Comptes annuels

Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions

Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique

Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable

Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable. Les statuts de la Société ayant été dressés par la partie comparante, la partie comparante, WORLD POWER HOLDINGS LUXEMBOURG, S.à r.l. a souscrit et intégralement payé 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune pour un montant total de 12.500,- euros qui sont affectés au capital social.

Les parts sociales ayant été intégralement payées en espèces pour un montant de 12.500,- euros de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est désormais disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés ont aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
- (i) M. Bruce Wrobel, PDG, domicilié au 335 Madison Avenue, 28e étage, New York, NY 10017 Etats-Unis d'Amérique, né le 5 juillet 1957 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;



- (ii) M. Martin Rosenberg, président, domicilié au 335 Madison Avenue, 28e étage, New York, NY 10017 Etats-Unis d'Amérique né le 10 janvier 1960 à Bridgeport, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique;
- (iii) M. Thomas DeLeo, gestionnaire en chef, domicilié au 335 Madison Avenue, 28e étage, New York, NY 10017, né le 6 avril 1957 à New York, USA.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C.-M. Costa, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 78, case 12. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

J. Elvinger.

(007446.3/211/394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 33.004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EASTERN STAR HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(005710.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FINTRENTUNO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.337.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(005712.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

PREMIER ESTATES, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 16.000,-.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 107.541.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales effectuée en date du 19 décembre 2005 que la société ESTATES S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, a cédé 640 parts sociales qu'elle détenait dans la société PREMIER ESTATES, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Luxembourg FINANCE HOUSE S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Suite à ce transfert, le capital social de la société PREMIER ESTATES sera entièrement détenu par LUXEMBOURG FINANCE HOUSE S.A.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006485.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



NOUVEAU MELUSINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R. C. Luxembourg B 21.646.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005756.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MORGANE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 66.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03584, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

P. Rochas

Administrateur

(005770.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

I.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.540.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03767, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(006237.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

CATELLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 61.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

REVILUX S.A.

Signature

(006238.3/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

INTER IKEA FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 11.539.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03768, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(006239.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



IMMOBILIERE ANNETTE MENSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 5, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 109.270.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois novembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée IMMOBILIERE ANNETTE MENSTER, S.à r.l. avec siège social à L-9227 Diekirch, 5, Esplanade, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 707 du 29 septembre 2000.

L'assemblée est composée de:

Madame Annette Menster, agent immobilier, née à Ettelbruck le 10 mai 1954, demeurant à L-9280 Diekirch, 27, rue de Stavelot.

Laquelle comparante déclare agir en tant que seule et unique associée de la société prédésignée et requiert le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit sa résolution sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes opérations immobilières comprenant la promotion immobilière, l'achat, l'échange, la vente, la mise en valeur et l'exploitation, la prise en location de toutes propriétés au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, le lotissement et l'aménagement de tous terrains, l'énumération ci-dessus étant énonciative et non limitative.

La société a aussi pour objet l'organisation de conférences, de manifestations, de séminaires et de manifestations événementielles.

Elle peut faire toutes opérations qui, directement ou indirectement, en tout ou en partie, peuvent se rattacher à l'objet social ci-dessus désigné.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apports, d'associations, de fusion, de prises de participations ou d'interventions financières, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, et dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe, ou de nature à favoriser celui de la société.»

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Menster, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2005, vol. 616, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1er décembre 2005.

F. Unsen.

(903821.3/234/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 décembre 2005.

ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06874, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005803.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ROUTE 66 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06877, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(005800.3/1682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



IFT INTERNATIONAL FINANCIAL TEAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian. R. C. Luxembourg B 92.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(005773.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 39.252.

Changement d'adresse de Monsieur lain Os Saunders:

Précédente addresse: Polebrook Hall, Polebrook, Oundle, Peterborough PE8 5LN, United Kingdom.

Nouvelle addresse: Duine, Ardfern, Argyll PA31 8QN United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2005, réf. LSO-BL07723. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(006421.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Y. VYNCKE & CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel. R. C. Luxembourg B 113.432.

Extrait de l'acte constitutif

- 1. Les associés
- Madame Vyncke Yvona Simona, née à Zedelgem, le 11 avril 1931, demeurant à B-8310 Brugge (Belgique), Antonis de Rooverestraat 15.
- Madame Landuyt Carine Maria Cécile A., née à Brugge, le 23 février 1956, demeurant à B-8020 Oostkamp (Belgique), Gaston Roelandtstraat 40.
 - 2. L'objet social
 - L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
 - La Société ne participera pas à la vie économique en général.
 - La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
 - La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social

Le siège social de la Société est établi au Zoning Industriel à L-8287 Kehlen et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance

La Société est gérée par l'Associée Commanditée: Madame Vyncke Yvona Simona.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

- 5. Pouvoirs du gérant
- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.



- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.
 - 6. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par dix (10) parts de mille euros (1.000,- EUR) chacune dont:

- Une (1) part de mille euros détenue par Madame Vyncke Yvona Simona.
- Neuf (9) parts de mille euros détenues par Madame Landuyt Carine Maria Cécile.
- 7 Durée

La Société est constituée à la date du 7 décembre 2005 pour une durée illimitée.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07231. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007534.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

EXPERTISE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 78.989.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2006.

COMPANIES &TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005787.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

GTA, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 78, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 34.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Signature.

(005788.3/1682/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 25.149.

Composition du Conseil d'Administration:

Il est à noter la démission des Administrateurs suivants:

- Démission de M. Christian M. Jacobs en date du 17 avril 2002,
- Démission de M. Pablo Forero en date du 18 avril 2002, et
- Démission de M. Bernard Vierin en date du 30 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2006.

Pour J.P. MORGAN FUND SERVICES S.A.

A. Schneider

Pour le compte de J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04075. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006429.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



KUNST & DEKORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 61.411.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(005791.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 84.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03491, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005795.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

COOPER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 84.064.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03488, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005797.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

YVONA S. VYNCKE & CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel. R. C. Luxembourg B 113.433.

Extrait de l'acte constitutif

- 1. Les associés
- Madame Vyncke Yvona Simona, née à Zedelgem, le 11 avril 1931, demeurant à B-8310 Brugge (Belgique), Antonis de Rooverestraat 15.
- Monsieur Landuyt Johan Arthur Josef, né à Brugge, le 24 juillet 1957, demeurant à B-8421 De Haan (Belgique), Ter Biestraat 12.
 - 2. L'objet social
 - L'objet de la Société est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.
 - La Société ne participera pas à la vie économique en général.
 - La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.
- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.
 - La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.
- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social

Le siège social de la Société est établi au Zoning Industriel à L-8287 Kehlen et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance

La Société est gérée par l'Associée Commanditée: Madame Vyncke Yvona Simona.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.



- 5. Pouvoirs du gérant
- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.
- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.
- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.
- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.
- Le Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.
 - 6. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) représenté par dix (10) parts de mille euros (1.000,- EUR) chacune dont:

- Une (1) part de mille euros détenue par Madame Vyncke Yvona Simona.
- Neuf (9) parts de mille euros détenues par Monsieur Landuyt Johan Arthur Josef.
- Durée

La Société est constituée à la date du 7 décembre 2005 pour une durée illimitée.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07212. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007537.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2006.

LA FORGE D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7451 Lintgen, 10, rue Kneppel.

R. C. Luxembourg B 35.393.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BM03972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lintgen, le 5 décembre 2005.

LA FORGE D'OR, S.à r.l.

S.F. Alves de Oliveira

Gérant

(005854.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ASSCO EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 82.018.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social de la société

en date du 9 janvier 2006

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy Feite de ses fonctions de gérant.
- de nommer comme nouveau gérant, Monsieur Jérôme Guez, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1941 Luxembourg. Il terminera le mandat de Monsieur Guy Feite démissionnaire, et son mandat viendra à échéance le 10 décembre 2010.
 - de transférer le siège social de la société au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006303.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



QUESTALON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.440.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le douze décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme PACELCO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

- 1.- Que la société anonyme QUESTALON S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 69.440, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence Luxembourg, en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 496 du 29 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 27 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 487 du 10 mai 2004.
- 2.- Que le capital social s'élève actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.
- 3.- Que selon le registre des actions de la société, la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société QUESTALON S.A.
- 4.- Que la comparante prononce la dissolution anticipée de la société anonyme QUESTALON S.A. avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- 5.- Que la comparante déclare avoir repris tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.
- 6.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société anonyme QUESTALON S.A. même inconnus à ce jour.
- 7.- Que la liquidation de la société QUESTALON S.A. est achevée et qu'elle est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
- 8.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.
 - 9.- Que le registre des actions a été annulé.
- 10.- Que les livres et documents de la société anonyme dissoute QUESTALON S.A. resteront déposés pendant cinq ans au moins à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2005, vol. 535, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2006.

J. Seckler.

(007168.3/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2006.

BAKERIES INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 98.628.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40.568 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Notaire

(005931.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



AP TEC S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 105.108.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quinze décembre,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme AP TEC S.A. avec siège à Luxembourg,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 310 du 8 avril 2005, inscrite au RCSL sous le numéro B 105.108

A comparu

Monsieur Pascal Andre, indépendant, demeurant à Arlon (B-6700), 211, Maison Blanche,

Qui expose et prie le notaire d'acter:

- 1. Qu'en vertu d'une cession d'actions sous seing privé il est l'actionnaire unique de la Société;
- 2. Qu'il a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;
- 3. Pour autant que de besoin, Monsieur Pascal Andre prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, il déclare que tout le passif de la société est réglé;
- 4. Monsieur Pascal Andre déclare qu'il reprend par la présente tout l'actif et le passif de la Société, qu'il prendra en charge tout le passif de la Société et notamment le passif éventuellement occulte et inconnu à ce moment;
- 5. Monsieur Pascal Andre donne pleine et entière décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat:
 - 6. La Société est partant liquidée avec effet immédiat.
- 7. Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au domicile de Monsieur Andre à B-6700 Arlon, 211, Maison Blanche.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Andre, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 19 décembre 2005, vol. 433, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 17 janvier 2006. C. Mines.

(008159.3/225/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

XL (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.525.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

XL (SERVICES), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(006061.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

XL (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.525.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

XL (SERVICES), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(006063.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



WINGED SKULL RECORDS, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 479, route de Longwy.

R. C. Luxembourg F 1.375.

Entre les soussignés:

- 1. Giordano Donato Bruno, 479, route de Longwy, L-1941, Luxembourg, employé privé, nationalité luxembourgeoise:
- 2. Gilles Bertin George Heinisch, 88, rue de Strasbourg, L-2560, Luxembourg, employé privé, nationalité luxembourgeoise;
- 3. Damiano Nigro, 88, rue de Strasbourg, L-2560, Luxembourg, employé privé, nationalité italienne ainsi que ceux qui acceptent ultérieurement les statuts ci-après, il est constitué une association sans but lucratif qui est régie par les présents statuts et par la loi du 21 avril 1928 ainsi que celles qui l'ont modifiée.
 - Art. 1er. L'association est dénommée WINGED SKULL RECORDS (association sans but lucratif).
 - Art. 2. L'association a comme objet:
 - promouvoir et développer la musique amplifiée luxembourgeoise, étrangère et défendre ses intérêts;
 - l'établissement de liens avec médias et l'industrie de musique à l'étranger;
 - réalisation de C.D., D.V.D. et VINYL sans but commercial;
 - réalisation de t-shirts, sweatshirts et accessoires sans but commercial;
 - booking et organisation d'événements amplifiés;
 - l'accomplissement de toutes opérations se rattachant à l'objet social et facilitant sa réalisation.
- Art. 3. Le siège est établi au 479, route de Lonqwy, L-1941. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.
 - Art. 4. La durée de l'association est illimitée.
- Art. 5. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. L'assemblée générale ordinaire a lieu dans le courant du premier mois de l'exercice suivant.
 - Art. 6. Pour devenir membre actif, il faut adresser une demande écrite au conseil d'administration.
- Art. 7. Tout membre actif ou autre peut démissionner par lettre écrite au conseil d'administration. Le membre qui, après mise en demeure, ne s'acquitte pas de ses cotisations est considéré comme démissionnaire.
- Art. 8. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres actifs majeurs. Elle a tous les pouvoirs que la loi et les présents statuts n'ont pas réservés à un autre organe de l'association. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par exercice social.
- Art. 9. La convocation est adressée à chaque membre soit par lettre individuelle. L'assemblée générale doit se réunir obligatoirement si vingt pour cent au moins des membres actifs en font la demande. A l'assemblée générale, chaque membre actif présent peut être porteur d'une procuration au maximum. Pour être valable, la procuration doit être manuscrite et signée par le donneur d'ordre.
- **Art. 10.** Des décisions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour si l'assemblée générale y consent à la majorité des deux tiers des membres actifs présents ou représentés.
 - Art. 11. L'assemblée générale:
 - fixe les cotisations:
 - définit le conseil d'administration:
 - définit le secrétaire et le trésorier;
- discute et approuve les bilans, comptes et rapports concernant les activités et les finances établies par le conseil d'administration.

Sont élus ceux qui obtiennent la majorité simple des suffrages valablement exprimés.

- Art. 12. La durée du mandat des administrateurs est illimité. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il représente l'association auprès de tiers. Les pouvoirs du conseil d'administration doivent être conformes à la loi et aux statuts.
- **Art. 13.** Chaque membre est obligé de payer la cotisation annuelle d'une maximum cinquante euros à l'échéance fixée. Le montant est proposé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale. Le membre démissionnaire ne peut pas prétendre à une restitution de sa cotisation et n'a aucun droit sur le patrimoine de l'association.

L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

Mode de règlement des compte: virement bancaire ou en espèce après réception de la carte de membre

- Art. 14. En cas de modifications statutaires, les propositions de modification doivent figurer intégralement dans l'avis de convocation. Les modifications des statuts doivent se dérouler conformément à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.
- Art. 15. En cas de dissolution le capital sera affecté à a une organisation ayant des buts similaires définis par le conseil d'administration.



Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, on se référera à la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée.

Les membres fondateurs:

G.D. Bruno / G.B.G. Heinisch / D. Nigro

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05574. – Reçu 243 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007907.3/000/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

ACADEMY CLINIC HOLDING S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 32.500,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 79.115.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1er janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02796. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005875.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ADELIE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 67.020.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1er janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stejn Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005877.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DACO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 7.022.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03122, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005987.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

IMMOBILIERE MAYBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 72.405.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005988.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



CROUSSEILLES HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 73.486.

EXTRAIT

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 15 décembre 2005 que le siège social de la compagnie est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

N. Stein Mortensen

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM02800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005878.3/5029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

HËLLEF VIR D'KANNER, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4571 Oberkorn, 60, rue de la Gare. R. C. Luxembourg F 1.373.

STATUTS

Entre les soussignés:

- 1.- Monsieur Philippe Minetti, restaurateur, demeurant à L-4571 Oberkorn, 60, rue de la Gare, de nationalité française.
- 2.- Monsieur Marc Wegener, fonctionnaire, demeurant à L-4465 Soleuvre, 54, rue du Knapp, de nationalité luxembourgeoise.
- 3.- Monsieur Franco Polidori, conseil fiscal, demeurant à L-4937 Clemency, 68, rue de la Chapelle, de nationalité luxembourgeoise.
- 4.- Monsieur Jean-Pierre Henri Guillaume Krippler, employé privé, demeurant à L-4545 Differdange, 64, rue Pierre Dupong, de nationalité luxembourgeoise.
- 5.- Monsieur Théo Reuland, ouvrier communal, demeurant à L-4592 Oberkorn, 130, place Prince Jean, de nationalité luxembourgeoise.

il a été convenu de constituer une association sans but lucratif dont les statuts sont arrêtés comme suit:

- Art. 1 er. L'association est dénommée Hëllef vir d'Kanner. Son siège social est à Oberkorn, 60, rue de la Gare et peut être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du Conseil d'Administration.
- Art. 2. L'association a pour but de remettre annuellement des dons à des associations s'occupant d'enfants soit handicapés soit en détresse. Afin d'atteindre cet objectif, l'association se propose d'organiser, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires des manifestations publiques et d'oeuvrer, dans un esprit de tolérance, pour le respect du pluralisme des idées et en toute indépendance vis-à-vis de toute autre organisation.
 - Art. 3. L'association est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute en tout temps.

- Art. 4. L'association se compose de membres effectifs et de membres donateurs.
- Art. 5. Peut devenir membre effectif toute personne s'engageant à respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Elle a le droit de vote à l'assemblée générale.

Les membres doivent payer une cotisation fixée à l'A.G pouvoir être supérieur à cent euros (EUR 100,-). La perte de la qualité de membre est prévue dans les cas suivants: démission de plein gré ou décès, non-paiement de la cotisation fixée, exclusion pur non respect des statuts.

- Art. 6. Les membres se réunissent une fois par an en assemblée générale ordinaire et les membres effectifs seront convoqués 8 jours d'avance par simple lettre contenant également l'ordre du jour.
- Art. 7. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Les résolutions sont prises à la majorité simple des membres effectifs présents.
 - Art. 8. L'association est dirigée par un conseil d'administration ne pouvant être inférieur à 3 membres.
- Art. 9. Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature du président accompagnée par celle du secrétaire ou celle du trésorier.
- Art. 12. Le conseil d'administration est chargé de la gestion courante. Il convoque l'A.G. et rend annuellement compte de la gestion.
 - Art. 13. L'année financière commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.
- Art. 14. En cas de dissolution, l'actif de l'association sera viré à la société ALUPSE. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.



Oberkorn, le 12 janvier 2006

Premier conseil d'Administration:

- 1.- Monsieur Philippe Minetti, restaurateur, demeurant à L-4571 Oberkorn, 60, rue de la Gare, Président.
- 2.- Monsieur Jean-Pierre Henri Guillaume Krippler, employé privé, demeurant à L-4545 Differdange, 64, rue Pierre Dupong, Vice-Président.
 - 3.- Monsieur Marc Wegener, fonctionnaire, demeurant à L-4465 Soleuvre, 54, rue du Knapp, Secrétaire.
 - 4.- Monsieur Franco Polidori, conseil fiscal, demeurant à L-4937 Clemency, 68, rue de la Chapelle, Trésorier.
 - 5.- Monsieur Théo Reuland, ouvrier communal, demeurant à L-4592 Oberkorn, 130, place Prince Jean, Membre.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, réf. LSO-BM03515. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(007811.3/203/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

CEPHALON FINANCIERE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 86.871.

Extrait de la résolution prise par les gérants

Les gérants ont décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg à partir du 1er janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(005981.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

DACO, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 10, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 73.386.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03123, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005991.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LES OLIVES, Société Anonyme.

Siège social: L-5886 Hesperange, 432, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.698.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03165, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005993.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

VAN KANTEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.737.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006016.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



AGROEUROTRADE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 113.478.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

- 1. Mrs Silvia Grün, private employee, born in Neuerburg (Germany), on the 16th of April 1968, residing at L-6140 Junglinster, 35, rue du Village.
- 2. Mr Jean-Claude Gudenburg, private employee, born in Redange, on the 17th of March 1961, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Such appearing parties request the officiating notary to enact the following Articles of Association of a Stock Company («Aktiengesellschaft»), which they declare to have established as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

- **Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a joint stock company («Aktiengesellschaft»), under the name of AGROEUROTRADE S.A.
 - Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.
- By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

- Art. 3. The company is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The purpose of the company is the trade and investments.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company can contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies.

The company can moreover carry out all financial, industrial, commercial, movable or immovable operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to further his development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of share-holders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election. The members of the board of directors are re-eligible.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman.



If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the company's interest within the limits of the company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the company.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders

The first delegate of the board of directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

- **Art. 12.** The corporation is committed by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the chairman of the board of directors.
- **Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines also their number and remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years. The statutory auditors are re-eligible.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held on the 3rd Tuesday of June at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 20% percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% percent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.



General dispositions

Art. 21. For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1. The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2006.
- 2. The first annual general meeting shall be held in 2007.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mrs Silvia Grün, prenamed, one hundred and fifty-five shares	. 155
2. Mr Jean-Claude Gudenburg, prenamed, one hundred and fifty-five shares	. 155
Total: three hundred and ten shares	

All these shares have been paid up in cash to the amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), so that this amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, as subsequently amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of costs

The amount of the expenses, for which the company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of Directors is fixed at three and that of the Auditors at one.
- 2. The following have been appointed as Directors:
- a) Mrs Hiltrud Lehnen, private employee, born in Bitburg (Germany), on the 24th of October 1968, residing at D-54634 Bitburg, Raiffeisenstrasse 12 (Germany);
- b) Mr Hermann-Josef Düpre, advocate, born in Trier (Germany), on the 17th of July 1958, residing at D-54441 Kanzem, Im Cordel 5 (Germany);
- c) Mr Götz Schöbel, economist, born in Bad Frankenhausen (Germany), on the 14th of March 1966, residing at D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29 (Germany).

Mrs Hiltrud Lehnen, prenamed, is elected as chairman of the Board of Directors.

3. The following has been appointed as Statutory Auditor:

The Stock Company LCG INTERNATIONAL AG, with registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II (R.C.S. Luxembourg section B number 86.354).

- 4. The Company's registered office shall be in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 5. The mandates of the Directors and the Statutory Auditor will expire at the ordinary general assembly of the year 2011.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangegangenen Textes:

Im Jahre zweitausendfünf, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1. Frau Silvia Grün, Privatbeamtin, geboren in Neuerburg (Deutschland), am 16. April 1968, wohnhaft in L-6140 Junglinster, 35, rue du Village.
- 2. Herr Jean-Claude Gudenburg, Privatbeamter, geboren in Redange, am 17. März 1961, beruflich wohnhaft in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung AGROEUROTRADE S.A. gegründet.



Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend der Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Handel und Investitionen.

Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungsnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, kommerzieller, mobiliarer und immobiliarer Art ausführen, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder diesen verwirklichen oder fördern können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder e-mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.



Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Die erste Person, der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Generalversammlung ernannt werden.

- **Art. 12.** Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.
- **Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die auch deren Zahl und Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann. Der oder die Kommissare sind wiederwählbar.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am dritten Dienstag des Monats Juni, um 11.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft des Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- 2. Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2007 statt.



Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden bar in Höhe von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingezahlt, so dass dieser Betrag der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
- a) Frau Hiltrud Lehnen, Privatbeamtin, geboren in Bitburg (Deutschland), am 24. Oktober 1968, wohnhaft in D-54634 Bitburg, Raiffeisenstrasse 12 (Deutschland);
- b) Herr Hermann-Josef Düpre, Rechtsanwalt, geboren in Trier (Deutschland), am 17. Juli 1958, wohnhaft in D-54441 Kanzem, Im Cordel 5 (Deutschland);
- c) Herr Götz Schöbel, Betriebswirt, geboren in Bad Frankenhausen (Deutschland), am 14. März 1966, wohnhaft in D-06567 Bad Frankenhausen, Klosterstrasse 29 (Deutschland).

Frau Hiltrud Lehnen, vorgenannt, wird zur Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

3. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Aktiengesellschaft LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 86.354).

- 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
- 5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Antrag der Komparenten und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Grün, J.C. Gudenburg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2005, vol. 535, fol. 7, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. Januar 2006.

. Seckler.

(008053.3/231/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

MON TOIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 92.266.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2006, réf. LSO-BM03154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(005997.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



WORLD OMEGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,500.-.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall. R. C. Luxembourg B 113.462.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the tenth of January. Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

INVESTOR COMPAGNIET AS, a limited liability company incorporated under the laws of Norway, with registered office at Grev Wedels Plass 2, 3015 Drammen, Norway, registered at the Register of Business Enterprises under number 979 744 374,

SIMA INVEST AS, a limited liability company incorporated under the laws of Norway, with registered office at Hauanveien 38A, 3031 Drammen, Norway, registered at the Norwegian Register of Business Enterprises under number 987 838 701,

ORVIKEN PRODUTOS DIETETICOS LDA, a limited liability company incorporated under the laws of Portugal, with registered office at rua Vicente Borga 79, Lisbon, Portugal,

all here represented by Mr Michael Jonas, employee, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-3565 Munsbach, by virtue of three powers of attorney given on December 28, 2005.

The said powers of attorney, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated. hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise, to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group companies to which the Company belongs to.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, control, manage, as well as develop these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner participate in the establishment, development and control of any company or enterprise or render any assistance to any company or enterprise.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name WORLD OMEGA INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Munsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.



Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers. In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of manager can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

- **Art. 13.** The board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of September and ends on the thirty-first of August of the following year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion of its/their shareholding(s) in the company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under the following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sum to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary. The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration. When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.



Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of August 2006.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, have been subscribed as follows:

- INVESTOR COMPAGNIET AS: two hundred fifty shares	250
- ORVIKEN PRODUTOS DIETETICOS LDA: one hundred seventy- five shares	175
- SIMA INVEST AS: seventy-five shares	75

All shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Appoint the followings as managers:

Category A Manager:

- Mr Karl Atle Kittelsen, Financial Investor, born in Drammen, Norway on July 13, 1962, residing at Engene 44, 3031 Drammen, Norway.
- Mr Ivar Tjome Jensen, Financial Investor, born in Drammen, Norway on April 18, 1966, residing at Rua das Papoilas 130, 2750-755 Cascais, Portugal.
- Mr Hans Petter Kittelsen, Financial Investor, born in Drammen, Norway on November 12, 1967, residing at Hauanveien 38A, 3031 Drammen, Norway.

Category B Manager:

- Mr Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, born on October 30, 1952 in Wiltz (Grand Duchy of Luxembourg), residing at 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg,
- Mr Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, born on September 4, 1951 in Namur (Belgium), residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

INVESTOR COMPAGNIET AS, une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi de la Norvège, ayant son siège social au Grev Wedels Plass 2, 3015 Drammen, Norway, inscrite au «Register of Business Enterprises» sous le numéro 979 744 374,

SEMA INVEST AS, une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi de la Norvège, ayant son siège social au Hauanveien 38A, 3031 Drammen, Norway, inscrite au «Register of Business Enterprises» sous le numéro 987 838 701.

ORVIKEN PRODUTOS DIETETICOS LDA, une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi du Portugal, ayant son siège social au 79, rua Vicente Borga, Lisbonne, Portugal

toutes ici représentées par Monsieur Michael Jonas, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-3565 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données le 28 décembre 2005.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Société»).



après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres, à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, ou leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination WORLD OMEGA INVESTMENTS, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Munsbach (Municipalité de Schuttrange). Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants sont nommés et révocables ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis à vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est valablement engagée vis à vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.



- Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les décisions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires, le texte desquelles devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail. Les associés émettront leur vote par la signature du procès-verbal des résolutions circulaires.

- Art. 15. L'année sociale commence le 1er septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique/aux associés en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaire décidant le versement de dividende.
- **Art. 18.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprise aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un août 2006.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ont été souscrites comme suit:

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérants:

Gérant de catégorie A:

- M. Karl Atle Kittelsen, Financial Investor, né à Drammen, Norvège, le 13 juillet 1962 demeurant au 44, Engene, 3031 Drammen, Norvège.



- M. Ivar Tjome Jensen, Financial Investor, né à Drammen, Norvège, le 18 avril 1966, demeurant au 130 Rua das Papoilas, 2750-755 Cascais, Portugal.
- M. Hans Petter Kittelsen, Financial Investor, né à Drammen, Norvège, le 12 novembre 1967, demeurant au 38 A, Hauanveien, 3031 Drammen, Norvège.

Gérant de catégorie B:

- M. Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant au 10, avenue Nic. Kreins, L-9536 Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg.
- M. Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951 à Namur (Belgique), 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Jonas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2006, vol. 151S, fol. 98, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

G. Lecuit.

(007942.3/220/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

RACHOW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.250.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02663, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006019.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LOSTY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 44.351.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006021.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

HEALTH CARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.932.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2006, réf. LSO-BM03986, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Signature.

(006262.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



AG INTERNATIONAL UMWELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 113.460.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATIONS STOCK EXCHANGE S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.723;
- 2. La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATIONS VIRTUAL EXCHANGE S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.118.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

- Art. 1 er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AG INTERNATIONAL UMWELT S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente deux euros (32,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente deux euros (32,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.



Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.



Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATIONS STOCK EXCHANGE S.A., pré-	
désignée cina cents actions	500
2. La société anonyme de droit luxembourgeois MARKETS INFORMATIONS VIRTUAL EXCHANGE S.A.,	F00
prédésignée, cinq cents actions	300
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
- b) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
- c) Monsieur Claude Marchand, comptable, né à Mont-Saint-Martin (France), le 19 septembre 1957, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 11, rue Charles Grein (France).
 - 3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprise, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnau (France).

- 4. Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à deux ans.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2005, vol. 535, fol. 11, case 12. - Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 janvier 2006.

J. Seckler.

(007937.3/231/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

FABS LUXEMBOURG I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 77.658.

- 1. La dénomination et le numéro d'immatriculation du commissaire aux comptes suivant de la société a été modifiée comme suit:
 - DELOITTE S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 67.895.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006592.3/805/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



AnBeVir-PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II. R. C. Luxembourg B 113.452.

STATUTS

L'an deux mille six, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1. Madame Anke Blyweert, commerçante, née à Duffel, (Belgique), le 23 septembre 1969, demeurant à L-6942 Niederanven, 2, rue Dr. Félix Worré.
- 2. Madame Belen Munoz, commerçante, née à Madrid, (Espagne), le 12 décembre 1975, demeurant à L-2731 Luxembourg, 36, rue Jean-Georges Willmar.
- 3. Madame Virginie Magnard, commerçante, née à Pau, (France), le 7 juin 1969, demeurant à L-1527 Luxembourg, 9, rue du Maréchal Foch.

Lesquels comparantes ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent entre elles:

Titre Ier. - Objet, Raison sociale, Durée

- Art. 1er. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de AnBeVir-PARTICIPATIONS.
- **Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés. Par simple décision de la gérance, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.



Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II.
- 2. L'assemblée désigne comme gérantes de la société pour une durée indéterminée:
- Madame Anke Blyweert, commerçante, née à Duffel, (Belgique), le 23 septembre 1969, demeurant à L-6942 Niederanven, 2, rue Dr. Félix Worré;
- Madame Belen Munoz, commerçante, née à Madrid, (Espagne), le 12 décembre 1975, demeurant à L-2731 Luxembourg, 36, rue Jean-Georges Willmar;
- Madame Virginie Magnard, commerçante, née à Pau, (France), le 7 juin 1969, demeurant à L-1527 Luxembourg, 9, rue du Maréchal Foch.



3. Jusqu'à concurrence de 1.500,- EUR, la société peut être valablement engagée par la signature individuelle d'une gérante; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe de deux gérantes est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont toutes signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Blyweert, B. Munoz, V. Magnard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 38, case 3. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 janvier 2006.

J. Seckler.

(007857.3/231/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

MINGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 83.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006022.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

MINGUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 83.700.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2006, réf. LSO-BM02673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(006026.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

ROSEBUD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.007.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04240, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006521.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

ROSEBUD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.007.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(006524.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.



HOSTELLERIE DE LA BONNE AUBERGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8469 Hobscheid, Maison 7 Gaichel. R. C. Luxembourg B 55.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 17 janvier 2006.

HOSTELLERIE DE LA BONNE AUBERGE S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(006042.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

LEORA IMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei. R. C. Luxembourg E 3.072.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Maurice Léonard, administrateur de sociétés, né à Bastogne, (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant B-6672 Gouvy, Beho 92a, (Belgique).
- 2. Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick, administrateur de sociétés, né à Dréhance, (Belgique), le 3 juillet 1949, demeurant B-1367 Ramillies, rue de la Montagne 37, (Belgique).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

- Art. 3. La dénomination de la société est LEORA IMMO S.C.I.
- Art. 4. Le siège social est établi à Hosingen.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR), divisé en deux cents (200) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1. Monsieur Maurice Léonard, administrateur de sociétés, demeurant B-6672 Gouvy, Beho 92a, (Belgique), cent	
parts d'intérêts	100
2. Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick, administrateur de sociétés, demeurant B-1367 Ramillies, rue	100
de la Montagne 37, (Belgique), cent parts d'intérêts	100
Total: deux cents parts d'intérêts	200

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).



En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.
 - Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.
- **Art. 10.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.
- **Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.
- **Art. 12.** Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.
- Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social est établi à L-9809 Hosingen, 11A, Op der Hei.
- 2. Sont nommés aux fonctions de gérants:
- Monsieur Maurice Leonard, administrateur de sociétés, né à Bastogne, (Belgique), le 15 novembre 1960, demeurant B-6672 Gouvy, Beho 92a, (Belgique), et.
- Monsieur François de Radzitzky d'Ostrowick, administrateur de sociétés, né à Dréhance, (Belgique), le 3 juillet 1949, demeurant B-1367 Ramillies, rue de la Montagne 37, (Belgique).
- 3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérante jusqu'à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR) pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe des deux gérants est nécessaire.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Leonard, F. de Radzitzky d'Ostrowick, J. Seckler.



Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2005, vol. 534, fol. 85, case 1. – Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(007968.3/231/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

COURTAGE BOIS LUXEMBOURGEOIS - ADAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 41, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 63.583.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 17 janvier 2006.

COURTAGE BOIS LUXEMBOURGEOIS - ADAM S.A.

SUD FIDUCIAIRE, SPRL

Signature

(006047.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

XL (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.523.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04170, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

XL (INTERNATIONAL), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(006064.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

XL (INTERNATIONAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R. C. Luxembourg B 82.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2006.

XL (INTERNATIONAL), S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant

(006065.3/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

POLE POSITION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8368 Hagen, 11, An der Laach.

R. C. Luxembourg B 63.746.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2005, réf. LSO-BL08476, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 17 janvier 2006.

POLE POSITION S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Signature

(006045.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2006.



3C HOLDING S.A., CIRCLE DE COMPAGNIE DE COMMERCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 38.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 décembre 2005 que:

- Monsieur Herbert Stark, Président, demeurant à Herrsching (D),
- Monsieur Robert Stark, Administrateur, demeurant à Gilching (D),
- Monsieur Ralf Stark, Administrateur, demeurant à Gilching (D),

ont été réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

- Fiduciaire EVERARD & KLEIN, S.à r.l., ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig a été réélue Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006512.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

YNOS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 113.471.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. La société anonyme de droit luxembourgeois SEA BIRD INVESTMENTS S.A. établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 36.340;
- 2. La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 78.111.

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront formalisées.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

- Art. 1er. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de YNOS INVEST S.A.
 - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.



Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la société est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.



- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois SEA BIRD INVESTMENTS S.A., prédésignée,	500
cinq cents actions	
2. La société anonyme de droit luxembourgeois GLOBE TOTAL INVESTMENTS HOLDINGS S.A.,	500
prédésignée, cinq cents actions	
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Christophe Antinori, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;
- b) Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 13, avenue des Champs;
- c) Monsieur Xavier Fabry, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
 - 3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Richard Gauthrot, réviseur d'entreprise, né à Nancy (France), le 14 novembre 1960, demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de Castelnau.

- 4. Le siège de la société est établi à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à deux ans.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2005, vol. 534, fol. 84, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2006.

J. Seckler.

(007997.3/231/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.



LANDE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 79.606.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the fifth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mrs Danielle Caviglia, lawyer, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

acting in the name and on behalf of Mr Anton Jan Eduard Van Der Lande, vice-president public affairs, residing at Schaveistraat 23, B-3090 Overijse (Belgium),

by virtue of a proxy given at Overijse (Belgium), on 30 November 2005,

which proxy, signed ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation LANDE S.A., established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 79.606), has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 5 December 2000, published in the Mémorial, Recueil C, number 552 on 20 July 2001;
 - that since its incorporation, the Articles of Incorporation have not been amended;
- that the subscribed share capital of the corporation is fixed at thirty-two thousand five hundred Euro (32,500.- EUR) divided into fifty (50) ordinary shares with a par value of six hundred fifty Euro (650.- EUR) each, fully paid up in bar;
- that Mr Anton Jan Eduard Van Der Lande, prenamed, has become the owner of all fifty (50) shares and that he has decided to dissolve the corporation;
 - that herewith the anticipated dissolution of the corporation is resolved with immediate effect;
- that the business activity of the corporation has ceased, that the sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved corporation committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability;
 - that thus the corporation is held to be liquidated;
- that full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the corporation for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be kept during a period of five years at the registered office of the corporation;
 - that Mr Anton Jan Eduard Van Der Lande commits himself to pay the cost of the present notarial deed.

The appearing person presented to the notary the shareholders' register which has been cancelled by the undersigned notary.

The undersigned notary, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version and that in case of divergences between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendfünf, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Danielle Caviglia, Juristin, wohnhaft beruflich in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg,

welche als besondere Bevollmächtigte von Herrn Anton Jan Eduard Van Der Lande, vice-president public affairs, wohnhaft in Schaveistraat 23, B-3090 Overijse (Belgien),

handelnd, aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht, welche in Overijse (Belgien), am 30. November 2005 ausgestellt wurde.

Diese Vollmacht, welche ne varietur von der Komparentin und dem amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin hat, in ihre oben angegebenen Eigenschaft, den unterzeichneten Notar gebeten zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft LANDE S.A., mit Gesellschaftssitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg (Handelsregister Luxemburg B 79.606), gegründet wurde, gemäß notarieller Urkunde dokumentiert am 5. Dezember 2000, welche Urkunde im Mémorial, Recueil C, Nummer 552 vom 20. Juli 2001 veröffentlicht wurde;
 - dass seit ihrer Gründung, die Satzung der Gesellschaft nicht abgeändert wurde;
- dass das Gesellschaftskapital zweiunddreissigtausendfünfhundert Euro (32.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in fünfzig (50) Aktien mit einem Nennwert von jeweils sechshundertfünfzig Euro (650,- EUR), eingezahlt in voller Höhe und in bar;
- dass Herr Anton Jan Eduard Van Der Lande, vorgenannt, Eigentümerin sämtlicher fünfzig (50) Aktien geworden ist und die Entscheidung getroffen hat die Gesellschaft aufzulösen;
 - dass hiermit die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung beschlossen ist;



- dass die Geschäftstätigkeit eingestellt worden ist, daß alle Aktiva auf den einzigen Eigentümer sämtlicher Aktien übertragen wurde und dass dieser alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, etwaige Aktiva und Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft zu übernehmen und für sämtliche, bis jetzt nicht bekannte Verbindlichkeiten persönlich zu haften;
 - dass so die Gesellschaft als liquidiert betrachtet werden kann;
- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungskommissar volle Entlastung für die Ausführung ihrer Ämter gewährt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden;
- dass Herr Anton Jan Eduard Van Der Lande sich verpflichtet, die Kosten dieser notariellen Urkunde zu übernehmen. Die Komparentin hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches durch den amtierenden Notar annulliert wurde.

Der amtierende Notar beurkundet hiermit, dass auf Anfrage der Komparentin, diese Urkunde in der Englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle eines Widerspruchs zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Caviglia, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 12. Dezember 2005, Band 899, Blatt 40, Feld 8. - Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 22. Dezember 2005.

J.-J. Wagner.

(008145.3/239/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2006.

ONEWEB LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 71.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire

en date du 28 octobre 2005

Troisième résolution

Suite à l'échéance des mandats d'administrateurs et de commissaire aux comptes, l'assemblée nomme pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, les administrateurs et commissaire aux comptes suivants:

Administrateurs:

- Hervé Doyen, 622 Chaussée d'Alsemberg, B-1180 Uccle;
- Sébastien Doyen, 80, rue de Theux, B-1040 Etterbeeck;
- Jean-Yves Doyen, 22, Avenue Brugmann, B-1060 Bruxelles.

Commissaire aux comptes:

- PME XPERTISE, 7, rue Espen, L-5958 Itzig.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00331. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(006439.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck